

de justice de Jupille. Un record de cette haute cour déclara le 1^{er} février 1221 que l'évêque de Liège avait, à Beaufays, toute hauteur et seigneurie, et que ce village faisait partie de l'avouerie d'Amerscœur dont le duc de Limbourg était alors avoué.

Beufays, 1250-1280; *Bellum jagetum*, 1215. — *Beufays* et *Schoonderbuken*, dep. de Montaigu, sont deux noms dont la signification est identique.

Pop. en 1816, — 516 hab.

» 1840, — 650 »

1814. — Les dommages causés par les troupes allemandes furent uniquement matériels, mais on peut dire qu'ils furent sérieux. La plupart des habitants ayant pris la fuite, les trois quarts des maisons furent dévastées et pillées de fond en comble, spécialement pendant les journées des 5, 6 et 13 août.

BEAUMONT, ville de la prov. de Hainaut, sit. sur la route de Mons à Chimai; à 14 kil. de Thuin, à 25 1/2 kil. de Charleroi, et à 12 kil. de Rance.

Pop. 1,687 hab.; — sup. 696 hect.

Arr. adm. de Thuin; arr. jud. de Charleroi; ch.-l. de cant. de j. de p. — Ev. de Tournai.

Terrain très sinueux; sol argileux et schisteux; — agriculture. Carr. de marbre et de pierres de taille. Fabr. de tissus de laine, de tabac, d'instruments aratoires, de sabots,

de savons; brasseries; filature de laine; dentelles. Mécenars renommés.

Cours d'eau: à l'O., la rivière de Beaumont (ou de Hantes), affl. de la Sambre; le ruisseau de Feaux, qui naît sur le territoire.

Château de Beaumont.

Le territoire de Beaumont présente partout des sinuosités très prononcées. La ville occupe le plateau d'une montagne assez élevée au pied de laquelle sont amoncelés d'énormes quartiers de rochers; au N., à l'O. et au S., on distingue un groupe de collines escarpées.

Cette ville tire son nom de sa situation.

En 1049, *Bellus-Mons*;
en 1071, *Belmont*;
en 1206, *Bellemont*;
en 1150, *Baimunt*;
en 1182, *Bellumons*;
en 1174, *Bielmont*;
en 1273, *Biaumont*;
en 1292, *Belmont*;
en 1295, *Bealmont*.

L'origine de Beaumont est inconnue; cependant, de curieuses découvertes d'antiquités qu'on y a faites autorisent à croire que son territoire était habité dans les temps préhistoriques, de même que pendant la période belgo-romaine. Sous les rois franks de la race mérovingienne, un atelier monétaire existait dans la localité.

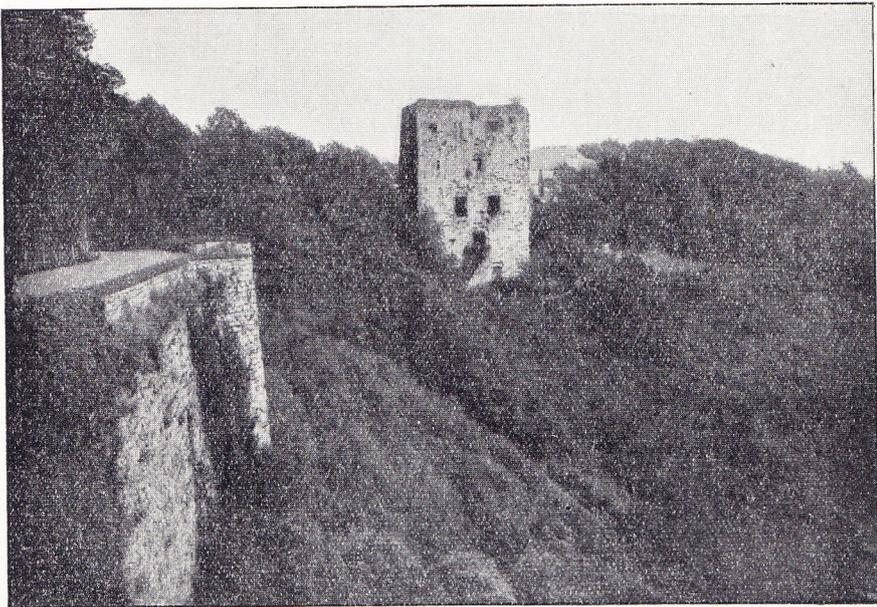
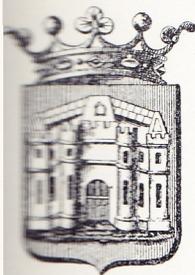
Beaumont, qui possédait un château fort rebâti au XI^e s. par la comtesse Richilde, fut, selon la plupart

de nos historiens, entouré d'une enceinte fortifiée par Baudouin IV, dit le Bâtitteur, et Baudouin V, surnommé le Courageux, à la fin du XII^e s. Dans la seconde moitié du XV^e s., les murailles, d'un développement de 2,360 m., étaient flanquées de 30 tours et percées de 4 portes.

Dès 1071, ainsi qu'il résulte des actes relatifs à l'engagement de l'évêque de Liège du comté de Hainaut fait par Richilde, la terre de Beaumont appartenait à ce comté. Beaumont continua pendant deux siècles à être la propriété immédiate des comtes de Hainaut. Ce fut à la suite de ces longs démêlés entre les enfants que Marguerite de Constantinople avait eus de ses deux maris, que la terre de Beaumont devint l'apanage du second fils de Bouchard d'Avesnes qui se nommait Baudouin comme son aïeul maternel. C'est par lui que commence la chronologie des seigneurs de cette ville. Après la mort de Marie de Namur, dame de Châtillon (veuve de Guy de Châtillon, comte de Blois, mort en 1397), la terre de Beaumont fit retour au comte de Hainaut, Guillaume IV de Bavière. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut, etc., transporta à titre d'engagère par lettre du 16 juin 1453, les villes, terres et seigneuries de Beaumont, Fumay et Revin à Antoine de Croy. Les princes de la maison de Croy conservèrent la propriété de la seigneurie jusqu'à la fin du régime féodal.

Le château de Beaumont fut assiégé par Charles d'Amboise, lieutenant des armées de Louis XI. Il fut restauré, en 1549, par Philippe de Croy et plus tard par Charles de Croy, seigneurs du lieu. En 1655, il fut brûlé par les Français et entièrement détruit, en 1691, par les troupes du roi d'Angleterre, qui firent sauter les fortifications.

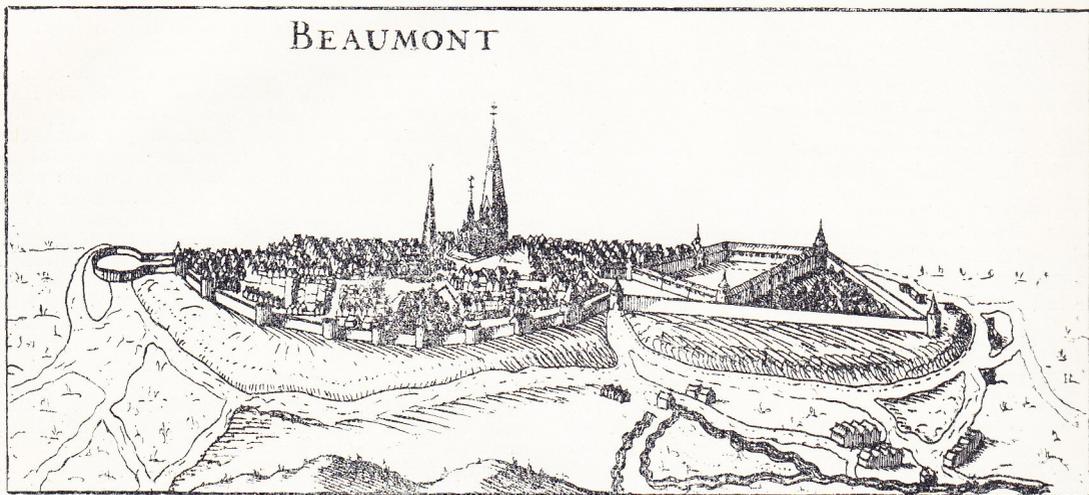
En mars 1540 et en mars 1580, les Français abandonnèrent Beaumont au pillage et au feu. En octobre 1456, un violent incendie ravagea la ville et un tiers des maisons devint la proie des flammes. L'année 1475, la peste vint décimer la population. En 1479, les troupes de l'archiduc Maximilien pillèrent cette localité. Le 9 juin 1595 un terrible incendie consuma l'école et un grand nombre de maisons. Vers 1632 et 1638, la peste y sévit encore dans toute sa



Beaumont. — La tour Salamandre

hieur! La ville de Beaumont fut prise par les Français, le 20 août 1637, qui ne l'abandonnèrent que le

tué au siège de Ptolemaïs, en combattant à la tête des chevaliers liégeois. Au XIV^e siècle, elle passa



Beaumont au XVI^e siècle, d'après L. Guicciardini

19 novembre suivant, après l'avoir pillée et saccagée. Le premier dimanche d'octobre 1639, le feu ruina plus de 100 maisons de la ville si éprouvée déjà par les maladies et les guerres. Les Français s'en emparèrent encore au mois d'août 1655. Pendant trois jours, elle fut affreusement pillée; on brûla le château, ainsi que le couvent et l'église des religieuses. De l'église paroissiale, il ne resta plus que les quatre murs. La ville flamba toute entière à la réserve de 30 à 40 maisons que le vent épargna!... — Les troupes françaises destinées à l'invasion de la Belgique, se réunirent à Beaumont, entre la Sambre et la Meuse (14 juin 1815).

Le « loi de Beaumont » eut le rare privilège de rester en vigueur, au moins dans quelques-unes de ses dispositions, pendant six siècles. Le nombre considérable des chartes qui confirment les affranchissements, prouve l'importance extrême que les communes attachaient à la jouissance des libertés consacrées par la « Loy de Belmont ».

On a découvert sur son territoire des substructions, des monnaies et des potiches romaines, et des objets de l'époque franque.

Pop. en 1784, —	1,645 hab
» » 1816, —	1,499 »
» » 1840, —	2,065 »
» » 1890, —	2,060 »

BEAURAING, comm. de la prov. de Namur, sit. sur l'anc. route de Namur à Luxembourg; à 55 kil. de Namur, à 20 1/2 kil. de Dinant, à 2 1/2 kil. de Baronville, et à 182 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 1,740 hab.; — sup. 2,086 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; ch.-l. de cant. de j. de p. — Ev. de Namur.

Terrain très inégal; sol argileux et calcaire; tourbières; — agriculture. Carrières de pierres de taille et de pierres à chaux, de moellons et de terre à poterie; fours à chaux; tanneries.

Cours d'eau: le Biran (aff. de la Lesse).

Beauraing ou *Bellus-ramus* signifie: beau rameau, et par extension: beau bosquet.

La seigneurie de Beauraing est très ancienne, car, en 1191, un sire Robert de *Belren* (Beauraing) fut

dans la famille des Beaufort-Spontin, puis aux Berlaymont, aux Brandebourg d'Esclaise, aux d'Egmont, pour revenir aux Beaufort, dont une descendante épousa le comte d'Ossuna, riche gentilhomme espagnol.

Beauraing est connu sous le nom de *Bierant* dans les chartes de Stavelot, sous les dates de 873 et 1128. — Beauraing était une des quatre pairies du comté de Laroche.

Beauraing-château était déjà au XIII^e siècle une forteresse redoutable; un célèbre brigand de cette époque, Tristan de Morialmé, que l'évêque de Liège, J. de Heinsberg, eut quelque peine à soumettre, s'y réfugia. Les destinées de ce château furent plutôt malheureuses. En 1445, Antoine de Croy, commandant des troupes de Philippe le Bon, s'en empare et le détruit en partie; en 1554, le duc de Nevers le prend et oblige les assiégés à se rendre à merci. Il est restauré par Charles de Berlaymont en 1781. Fort endommagé par un incendie, il est de nouveau reconstruit par le duc de Beaufort en 1785. En 1793, le fameux Le Colle, maire de Givet (France), vient avec sa bande piller et brûler cette superbe propriété, qui reste à l'état de ruines jusqu'en 1855. Reconstitué de 1855 à 1857, par le duc d'Ossuna, un nouvel incendie détruit cette résidence vraiment princière pour la quatrième fois, le 3 décembre 1890, peu après la mort de son propriétaire, au moment où il était mis en vente. On a conservé les grosses tours du XVI^e siècle, dont les boulets de Le Colle n'avaient pu avoir raison; ces tours ont une hauteur de 42 m. sur 45 m. de circonférence. — De la terrasse, on découvre toute la plaine de la Famenne jusqu'à la vallée de la Lesse.

En 1321, Jacques de Beaufort, chevalier, sire de Spontin et de Gedinne en Ardennes, dont il reçut en dot la moitié, épousa Isabeau de Beauraing, fille de Jacques, seigneur de Beauraing et d'Isabeau de Roldemach. Par cette alliance, la seigneurie de Beauraing passa dans la maison de Spontin. Elle en sortit de même, en 1400, à l'extinction des sires de Beauraing, de la branche de Spontin.

Alix de Jauche, héritière de Beauraing, apporta ce domaine en dot à Gilles de Berlaymont, sire de Péruwelz.

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME PREMIER

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1924